

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JUIN 2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **30 juin**, à **vingt-heures trente**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **COLY-SAINT-AMAND**, se sont réunis salle du Conseil Municipal de **SAINT-AMAND DE COLY** sur la convocation qui leur a été adressée par Vincent GEOFFROID, Maire conformément aux articles L 2121-10 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : **25 juin 2025**

Nombre de conseillers : **19**, En exercice : **19**, Présents : 13, Votants : 16

PRÉSENTS : M. BREUIL J-L., M. GEOFFROID V., CESSAC J-B., Mme LASSERRE M., Mme DE VIDO M-P ; MAGNE A-P., Mme ESPIAUT E., M. DELPIT G., Mme ROULLAND-BERTHELOT S., M. NOUET M., M. VALADE R., M. BARCONNIERE D., M. HAMELIN J.

EXCUSÉ(E)S: Mme LAJOINIE S., M. BARJOT V. ; Mme LAJUGIE Y., , M. DEMONEIN J-M., M. DELPIT M., Mme RENAUDIE N.

Mme LAJUGIE Yvette a donné procuration à M. Vincent GEOFFROID, DELPIT Michel a donné procuration à M. Vincent GEOFFROID et J-M DEMONEIN a donné procuration à Guillaume DELPIT.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **M. Jean-Louis BREUIL** est désigné secrétaire de séance.

Les différents points à l'ordre du jour seront peut-être abordés dans le désordre.

Ordre du jour :

1/ Approbation du procès-verbal du 03 juin 2025

2/ Projet d'arrêté de circulation pour instaurer un double sens rue de l'hôpital uniquement pour les cyclistes.

3/ Convention avec 30 millions d'amis.

4/ Convention médecine préventive du centre de gestion 2025

5/ Rapport du SMDE24

6/ Saison des marchés 2025

7/ Programme des festivités 2025

8/ commission de recrutement : date à fixer

9/ Délibération d'encaissement d'un chèque RECOM

10/ Projet de vente de terrain à usage commercial

11/ Financement des travaux du bourg de Coly

12/ Divers

1/ Approbation du procès-verbal du 3 juin 2025

Le procès-verbal envoyé à tous les conseillers par mail pour lecture préalable est adopté à l'unanimité.

2/ Arrêté de circulation double sens rue de l'hôpital pour les cyclistes uniquement

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il souhaite faciliter le déplacement des cyclistes et propose de prendre un arrêté afin de leur permettre de prendre la rue de l'hôpital dans les deux sens. Le Conseil Municipal donne unanimement un avis favorable.

3/ Convention avec 30 millions d'amis

Le Maire rappelle qu'il est important de réguler la population des chats errants et indique que la convention avec la SPA de Marsac ne couvre que les problèmes rencontrés avec les chiens errants car ils ont déjà beaucoup de chats et les refusent. Nous avons conventionné avec 30 millions d'amis mais la convention est à refaire. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le renouvellement. Pour 4 chats l'association finance la stérilisation de 4 autres chats ce qui portera la possibilité à 8 stérilisations par an.

4/ Convention médecine préventive du centre de gestion année 2025

Il convient de renouveler la convention. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

5/ Rapport du SMDE 24

Le rapport sera consultable en mairie.

6/ Saison des marchés 2025

L'ouverture se fera le mardi 1^{er} juillet une heure plus tard en raison de la canicule donc à 19h00. De nouveaux producteurs viennent cette année en remplacement de producteurs ayant cessé leur activité ou momentanément indisponibles. Il y aura F. Mallard pour les fromages et Ets. Fraysse pour le Canard.

7/ Festivités été 2025

Distribution des programmes réalisés par Sophiane pour les Amis de St Amand de Coly et Safsi. L'ouverture du festival de spectacles de rue se fera à 18h00. Semevol sera cette année au château de Coly et à l'abbaye de Saint-Amand de Coly. Il y aura trois pots d'accueil des bénévoles les 9 juillet, 28 juillet et 13 août à 18h30.

8/ Commission recrutement

La commission doit se réunir le 08 août pour auditionner les candidat/es au poste d'agent d'entretien de 23h/semaine pour une décision le 12 août au plus tard.

9/ Encaissement d'un chèque RECOM

L'entreprise RECOM a fait un chèque de remise de 16 790.36€ à la commune pour sa nouvelle adhésion. Le Conseil Municipal accepte ce chèque et autorise le Maire à le mettre à l'encaissement.

11/ Financement des travaux de Coly

Le Maire fait part de la proposition de la banque postale d'un prêt long terme mais le taux d'intérêt proposé étant jugé trop important le Conseil Municipal décline la proposition. Le Maire informe le Conseil Municipal que la caisse des dépôts va faire une offre fin juillet. Le Conseil Municipal souhaite s'orienter vers un prêt relais en attente des subventions obtenues et un prêt long terme mais moins conséquent. Le Maire va rechercher d'autres propositions.

Le Conseil Départemental a décidé d'accorder à la commune 50 000€ au titre des amendes de police.

10/ Projet de vente d'un terrain à usage commercial

La commune dispose d'un terrain de 2 ha dont la moitié est classée en zone UY. Jean Hamelin est intéressé. Le Maire indique qu'à La Chapelle Aubareil ce type de terrain a été vendu environ 2€/m2 en étant viabilisé et accessible, il propose la partie en zone UY du terrain à 1 €/m2 car il n'est pas viabilisé et que l'accès est à refaire et le reste au tarif des zones N boisées. Le Conseil Municipal accepte et un courrier sera fait au demandeur.

12/ Divers

- La commune va recevoir 18 660€ au titre des aménités rurales liées au classement « grand site ».
- Des remerciements du Conseil Municipal aux bénévoles qui ont accompagné les enfants en voyage scolaire en Auvergne seront formulés dans le prochain bulletin municipal.
- Jean Hamelin soulève que les petites poubelles près des berges du Coly ont été retirées. Le Maire indique que c'est un des agents techniques qui les a retirées à sa demande car elles généraient plus de déchets.
- Discussion autour de la vente de la maison de M. Mante. Le département recherche des maisons bien placées pour les transformer en maison de santé pour y installer des professions médicales et paramédicales. Cette maison pourrait être bien placée et fait environ 220m2 habitables.
- Problèmes de raccordement à la fibre rencontrés par des habitants de la commune. Paul Hamelin, Stéphane Roussarie et à Manardel. Le Maire demande aux conseillers d'indiquer aux habitants de le contacter directement pour ces problèmes.
- Discussion autour de la maison Chevalier : Alain Pierre connaît d'éventuels acquéreurs qui pourraient être intéressés.
- Voirie : état des lieux urgent à réaliser

08/ recrutement :

En attendant le démarrage du nouveau contrat le 20 août, le Maire propose un devis de l'ADMR pour 10€ par semaine à 1200 € pour un mois toutes charges comprises. Le Conseil Municipal valide en attendant le nouveau contractuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

OBSERVATIONS

Le Maire,

Signatures du Conseil

V. GEOFFROID